

OD
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES ET DES AIDES
FINANCIERES



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou le 17 MAI 2021

N°2021 /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF/OGD

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI), a l'honneur d'informer les étudiant·e·s des universités publiques du Burkina Faso, en situation particulièrement difficile que l'Etat burkinabé offre des bourses d'indigence pour des études de cycle master au titre de l'année académique 2020-2021.

Le nombre de bourses est de trois (03).

I. CONDITIONS D'ELIGILITE

- être de nationalité burkinabé ;
- avoir **28 ans** au plus au 31 décembre 2020 pour le master 1 ;
- avoir **29 ans** au plus au 31 décembre 2020 pour le master 2 ;

II. COMPOSITION DU DOSSIER

- une demande manuscrite, mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du postulant timbrée à 200 F, adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;

- une fiche technique à retirer au Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) ;
- une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée de l'attestation ou du diplôme de Licence;
- une photocopie légalisée des relevés de notes de la licence ou du master 1;
- une attestation d'inscription au titre de l'année académique 2020-2021 ;
- un certificat d'indigence délivré par le ministère en charge de l'Action Sociale ou une carte d'invalidité délivrée par les services compétents et tout autre document justifiant l'indigence de l'étudiant-e.

Les dossiers sont recevables tous les jours ouvrables au CIOSPB à Ouagadougou, du 17 au 26 mai 2020 de 8h à 12h.

NB : tout dossier incomplet est irrecevable.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Pr Mahamadou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques